

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 20 juillet 2016* à 17h00 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Mélanie Provencher, Julie Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENTE:

La conseillère Mélanie Provencher est arrivée à 17h15.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-07-138

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Dépôt des états financiers 2015 ;
04. Vente du terrain du 19, rue Lt-Gouv. Paul-Comtois – Abroger la résolution 2016-05-091 ;
05. Vente du terrain du 19, rue Lt-Gouv. Paul-Comtois – Autorisation de l'entente et mandater les signataires ;
06. Rues Alice, Charland, Letendre et Martel – Décontamination du coin des rues Letendre et Martel ;
07. Programme Carrière-Été – Personnel horticulture – Engagement d'une étudiante;
08. Bureau municipal – Embauche d'une personne supplémentaire ;
09. Période de questions ;
10. Levée de l'assemblée.

03. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2015 de la Municipalité de Pierreville

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 pour la Municipalité de Pierreville sont déposées à la table du conseil par Madame Lyne Boisvert, directrice générale, tels que préparés par la firme Roy, Desrochers, Lambert, s.e.n.c.r.l. de Victoriaville.

Le rapport financier démontre un excédent de fonctionnement de l'exercice de 846 410\$.

L'excédent de fonctionnement non affecté de la municipalité est de 2 121 524\$, tandis que l'excédent de fonctionnement affecté de la municipalité est de 766 731\$ et les réserves financières et fonds réservés sont de 177\$.

04. VENTE DU TERRAIN - DU 19, rue Lt-Gouv. Paul-Comtois – Abroger la résolution 2016-05-091

CONSIDÉRANT que nous devons abroger la résolution 2016-05-091 puisque des modifications ont été apportées à l'entente entre Yves Houle et Frères et la municipalité;

2016-07-139

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*
Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2016-05-091.

**05. VENTE DU TERRAIN DU 19, rue Lt-Gouv. Paul-Comtois –
Autorisation de l'entente et mandater les signataires**

CONSIDÉRANT que Yves Houle et Frères désire faire l'acquisition du terrain où est situé la bâtisse de l'église portant le numéro de lot 941-2-2, d'une superficie de $\pm 52\,572$ pieds carrés;

CONSIDÉRANT que plusieurs discussions ont eu lieu à ce sujet entre Yves Houle et Frères, représenté par Messieurs Gaston Houle et Mathieu Houle et la municipalité,

CONSIDÉRANT que l'acheteur s'engage à bâtir en 2016 un complexe funéraire de $\pm 9\,000$ pieds carrés;

2016-07-140

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents, de convenir de ce qui suit, à savoir :

QU'une transaction pour l'achat du terrain de l'église soit le lot 941-2-2, d'une superficie de $\pm 52\,572$ pieds carrés, pour la somme de 122 200.00 \$ (taxes en sus);

QUE la Municipalité s'engage à démolir la bâtisse dans un délai de cinq (5) semaines après la signature du contrat ;

QUE ce terrain devra respecter le règlement de zonage de ce secteur pour ce genre d'usage ;

QUE la Municipalité fournira le certificat de localisation préparé par Monsieur Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, pour ce lot 941-2-2 ;

QUE l'acheteur s'engage à bâtir en 2016 un complexe funéraire comprenant chapelle, salle de rencontre pour la famille, salle de réception et columbarium ;

QUE l'Acheteur ne pourra revendre ce terrain à d'autres investisseurs si le complexe ne se construit pas en 2016. Le terrain devra retourner à la Municipalité pour le montant d'évaluation qui sera en vigueur ;

QUE la Municipalité demeurera propriétaire des stationnements du centre communautaire et que la Commission scolaire La Riveraine aura la priorité sur ceux-ci. L'Acheteur pourra utiliser lesdits stationnements lorsque la Municipalité et la Commission scolaire La Riveraine n'auront pas d'activités. Également, les stationnements que l'Acheteur aménagera sur ces terrains acquis devront être accessibles en tout temps par la Municipalité ;

QUE l'acheteur partagera à 50% les coûts du déneigement et de l'entretien dudit stationnement du terrain du centre communautaire, le tout supervisé par la Municipalité ;

QUE l'acheteur fournira la base du ciment pour recevoir les cloches à l'endroit qui conviendra aux deux (2) parties ;

QUE si l'enseigne des Navigateurs est relocalisée sur un autre espace du terrain, les frais seront à la charge de l'Acheteur ;

QU'une enseigne électronique pourra être placée sur le terrain par la Municipalité à un endroit convenant aux deux (2) parties;

QUE l'Acheteur fournira l'alimentation en électricité pour les cloches et les enseignes des Navigateurs et électronique ;

QUE l'Acheteur devra faire accepter l'aménagement paysager de son terrain par la Municipalité ;

QUE les arbres qui seront coupés devront être remplacés par d'autres plantations ;

QUE l'aspect extérieur du complexe devra être accepté par la Municipalité ;

QUE l'Acheteur installera une pancarte annonçant la construction du futur complexe, en guise de renseignement à la population ;

QUE monsieur le maire, André Descôteaux et la directrice générale, Madame Lyne Boisvert soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents permettant de conclure ladite transaction.

La résolution est à la majorité des conseillers présents puisque le conseiller Marcel Lavoie était contre la vente du terrain.

06. RUES ALICE, CHARLAND, LETENDRE ET MARTEL – Décontamination coin des rues Letendre et Martel

CONSIDÉRANT qu'il y a eu contamination de ce terrain par un déversement accidentel d'huile, pendant les travaux, par le contracteur Mc B.M.;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a procédé à la décontamination de cette partie de terrain;

CONSIDÉRANT que lors du creusage l'entreprise Mc B.M. a constaté la présence de matériaux secs (bois, ciment, blocs de béton) à un endroit sur ce terrain;

2016-07-141

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le laboratoire ENGLOBE pour effectuer des tests de sol pour un montant de 4 920\$ (taxes en sus);

DE DONNER l'autorisation à Monsieur le maire, André Descôteaux et la directrice générale, Madame Lyne Boisvert de prendre les décisions afin de régulariser ce dossier.

07. PROGRAMME CARRIÈRE-ÉTÉ – Personnel horticulture – Engagement d'une étudiante

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville désire embaucher une personne responsable pouvant s'occuper de l'entretien des plates-bandes et de l'aménagement des parcs et autres tâches connexes;

CONSIDÉRANT que l'embauche de Madame Rosalie Fontaine a eu lieu le 4 juillet dernier dans le cadre du Programme Carrière-Été;

2016-07-142

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*
Appuyée par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner l'embauche de Madame Rosalie Fontaine, au taux horaire de 12.50\$/heure;

QUE le nombre total d'heures de travail est de 240 heures;

QUE l'employée évoluera sous la supervision de la directrice générale, Madame Lyne Boisvert et de Monsieur Sylvain Bardier, inspecteur municipal par intérim.

08. BUREAU MUNICIPAL – Processus d'embauche d'une personne supplémentaire

CONSIDÉRANT la décision de notre comptable, Madame Lyne Bertrand de nous quitter pour un poste de direction dans une autre municipalité;

CONSIDÉRANT qu'après discussions, les membres du conseil conviennent de réorganiser les affectations des tâches à l'intérieur du personnel de bureau;

2016-07-143

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*

Appuyée par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Madame Lyne Boisvert, directrice générale, à former un comité de sélection afin de recruter une personne qualifiée au poste d'adjoint (e) à la direction et de modifier les attributions des tâches aux autres employées travaillant dans le bureau.

09. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'ayant été posée, nous poursuivons la séance.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-07-144

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 17h52.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale